



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 27 mai 2024 à 19H00

Correspondant : Delphine Bouckaert – Référence : Ref. 20240527/39

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER,
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA
KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHIEL-EECKHOUDT,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.

Objet n°39 - Question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative à la sécurité dans le quartier du Flament

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative à la sécurité dans le quartier du Flament.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

Le 24 avril dernier, une pétition signée par près de 60 citoyens a été remise à Monsieur le Bourgmestre. Cette pétition portait sur les dangers faisant suite à la densité du trafic entraînant la détérioration des voiries à la rue du Flament et la rue du Pire.

Ces routes sont devenues des axes importants utilisés par les automobilistes et les camions qui souhaitent se rendre à Nivelles en prenant le chemin indiqué par leur GPS ou éviter les problèmes de circulation engendrés parfois par les feux du carrefour entre la N6 et la rue des Digues.

Du fait de ce trafic, les quelques zones de dégagement se trouvant à la rue du Flament ne sont plus balisées par des bornes et il n'est pas rares que des conducteurs se retrouvent dans le fossé dont la profondeur est actuellement camouflée par la boue et la végétation. Le revêtement se dégrade et de nombreux trous apparaissent. De plus, sur ce tronçon, rien n'est prévu pour les cyclistes et les piétons qui se retrouvent en danger étant donné l'étroitesse de la rue.

A la rue du Pire (partie avenue du Stade / rue du Flament), certains îlots obligent les conducteurs à rouler à gauche dans les virages masqués, risquant ainsi la collision frontale et la limitation à 30km/h est rarement respectée.

Il y a une dizaine d'année, les riverains de ce quartier avaient déjà attiré l'attention du Collège sur ces dangers. Serez-vous cette fois à leur écoute et répondrez-vous positivement à leurs demandes ?

A savoir :

- Limiter la vitesse à 50km/h sur toute la rue du Flament et à la rue du Pire (tronçon menant jusqu'au bois) et interdire l'accès aux poids lourds dans les deux sens (excepté pour les véhicules agricoles et la circulation locale).
- Supprimer l'îlot placé à hauteur du numéro 27 de la rue du Pire ou placer des miroirs afin d'améliorer la visibilité.
- Placer un radar préventif ou effectuer des contrôles de vitesse afin que la vitesse de 30km/h soit respectée.
- Canaliser le fossé de la rue du Flament (côté gauche en se dirigeant vers la N6) ou, au minimum, les entretenir et les curer régulièrement.

Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur Léandre HUART répond à la question.

Le 24 avril, il y a donc 33 jours, notre bourgmestre a reçu en permanence ces citoyens.

Depuis lors les services travaux et mobilité se sont rencontrés une première fois le 8 mai afin de faire le point. Différentes mesures seront prises et une réponse officielle de l'administration sera fournie dans les prochains jours dès qu'on aura pu analyser l'ensemble des problématiques.

La remorque d'analyse du service mobilité sera placée d'ici peu.

Sachez également que cette fois et comme toujours nous sommes à l'écoute des citoyens mais que les dossiers et demandes sont nombreuses.

Madame la Conseillère PETIT JEAN réplique.

Je ne demandais pas que soit fait tout de suite. Je demandais simplement que les citoyens soient écoutés.